

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024
Windsurf Courses en flotte

Nom de l'épreuve : **Championnat de ligue planche à voile**
Grade 5A

Date : 2 octobre 2022

Lieu : **LES SABLES D'OLONNE - base de mer**

Autorité Organisatrice : **SPORTS NAUTIQUES SABLAIS (SNSablais)**

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B

1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après [le 1 octobre 18H et le jour de l'épreuve](#).

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'elle est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte aux planches à voile:

- *Bic 293 OD*
- *Bic 293 techno+*
- *Raceboard*
- *Windfoil*

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un questionnaire relatif à l'état de santé

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2

Pour la planche,
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire.

4.4

Les planches peuvent s'inscrire en ligne sur <https://sportsnautiquessablais.com/>

4.5

Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7

Les restrictions suivantes sur le nombre de planches s'appliquent : *50 planches maximum*

5

DROITS A PAYER

5.1

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
- <i>Bic 293 OD</i>	<i>12€</i>
- <i>Bic 293 techno+</i>	
- <i>Racebo ard</i>	
- <i>Windfoil</i>	

6

PUBLICITE

6.1

[DP] [NP] Les planches *peuvent être tenues* d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2

[DP] [NP] L'autorité organisatrice fournira des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

1 chèque de caution sera demandé et restitué en même temps que la restitution du dossard.

7

PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
2 octobre	9h00	10h15

base de mer « Club house »

10h30 : Briefing

11H00 : 1er signal d'avertissement

15h30 : fin des manches

17h00 : Remise des prix

Jours de course :

8

Série	Jours	1 ^{er} signal
293	2 octobre	11h00
293+		
RCB	2 octobre	11h00
windfoil	2 octobre	11h00

8.1 Nombre de courses :

8.2 L'heure du signal d'avertissement de la mise à l'eau est prévue à 11h00.

8.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30.

CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9

9.1 Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.

9.2 L'équipement suivant [peut être] contrôlé ou mesuré : *gréements*

[DP] **Matériels de sécurité :**

Pour les planches autres que Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- Pour les mineurs, le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240

Pour les Windfoils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons isothermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm
- Le port du casque conforme EN 1385
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.

10 L'Annexe à l'AC < [Zone de course - CARTE.pdf](#) > indique l'emplacement des zones de course.

11 LES PARCOURS

11.1 Le parcours à effectuer sera précisé dans les IC

11.2 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

12 Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)
Le système de pénalité sera défini dans les IC.

14 CLASSEMENT

14.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition. 1.

Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais scores.

14.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

14.3 La RCV B8.A8 s'applique.

BATEAUX ACCOMPAGNEURS

14.4 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par <sans objet>.

14.5 PLANCHES LOUÉES OU PRÊTÉES

[DP] [NP] Une planche louée ou prêtée peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant

communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

18.1 La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 **PRIX**
Des trophées seront distribués par classes.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :



SNSablais

125 Place Jean David Nau -- Port Olona -- Face au
Ponton A 85100 Les Sables d'Olonne
02.51.21.63.00 / 06.40.10.77.88

sportsnautiquessablais@orange.fr

Merci à nos partenaires !

